



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE INTITULE « LA PROMENADE DE FLAUBERT » AVEC L'ASSOCIATION LA GÉNÉRALE DES MOMES	Décision 09/01/2023 N° DGS/2023/004

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT la programmation de la saison culturelle 2022/2023,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association LA GÉNÉRALE DES MOMES, sise 71 rue Marcel Vignaud à AVOINE (37420), représentée par Monsieur Jérôme MARTIN en qualité de Président, un contrat de cession pour la représentation du spectacle intitulé « LA PROMENADE DE FLAUBERT » le mercredi 8 février 2023 à 15h30 au Centre Culturel La Grange à Luynes (37230).

Article 2 :

Le prix de cette cession est arrêté à la somme de 949.50€ TTC (NEUF CENT QUARENTE-NEUF EUROS ET CINQUANTE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES).

L'organisateur prendra également à sa charge :

- les frais de repas chaud pour trois personnes le 8 février midi,
- les droits d'auteur SACD.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Indre et Loire et à Madame la Trésorière payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 09 JAN 2023

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 10 JAN 2023

Fait à LUYNES, le 9 janvier 2023

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 09/01/2023
Reçu en préfecture le 09/01/2023
Publié le 
ID : 037-213701394-20230109-DGS_2023_004-AR